ARRETE n° 2023-25 du 18 décembre 2023

Objet : Arrêté municipal modificatif pour travaux rue Cabrière, hameau de Saint Geniez de Bertrand sur la commune de Saint Georges de Luzençon.

Le Maire de la Commune de SAINT-GEORGES DE LUZENCON

Vu la demande en date du 7 décembre 2023 par laquelle ; l'entreprise **DEBELEC – 2682 boulevard François Xavier Fafeurnull – 11000 CARCASSONNE**, fait une demande d'arrêté de circulation pour des travaux à proximité de LA RUE CABRIERE 5route communale°, afin d'intervenir sur un branchement ENEDIS.

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3

Vu l'état des lieux et la limite de fait ;

ARRETE

ARTICLE 1: Travaux

La réglementation de la circulation est modifiée sur la rue CABRIERE (voir plan ci-joint), soit une longueur de 25 ml, pour la réalisation d'un raccordement ENEDIS,

Du 21 décembre au 30 décembre 2023 afin de permettre la réalisation de travaux ENEDIS.

A proximité du chantier, la circulation est modifiée de la façon suivante :

 La circulation est interdite sur les 25 derniers mètres de la rue Cabrière, sauf les véhicules du chantier

ARTICLE 2 : signalisation et responsabilité

La signalisation sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise DEBELEC – 2682 boulevard François Xavier Fafeurnull – 11000 CARCASSONNE

ARTICLE 3: Transmission

Le Secrétaire Général de Mairie, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours, et qui sera notifié à l'entreprise chargée des travaux.

ARRETE nº 2023-25 du 18 décembre 2023

ARTICLE 4 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de SAINT-GEORGES DE LUZENCON.

ARTICLE 6 - Recours

Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- Un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone: 05 62 73 57 57; Fax: 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant: http://www.telerecours.fr.

Fait à Saint Georges de Luzençon le 18 décembre 2023

Le Maire, Didier CADAUX



2 Rue Cabrière 44,04170° RAYNAL ADRESSE CLIENT Saint Georges de Luzençon Jean Paul Da Silva 3,02345° 62283417 DEBELEC **OSR** 06 47 98 72 27 Connexion sur T35. Descente façade 6m 4x25T. Convention Parcelle H 129 Terrassement: 25m T2 (béton) en public. Poser 28m 4X35. Accès compliqué. Rue étroite. Prévoir échelle.

2 Rue Cabrière G P 44,04170° ADRESSE RAYNAL CLIENT Saint Georges de Luzençon Jean Paul Da Silva E 3,02345° 2 S 62283417 DEBELEC **OSR** 06 47 98 72 27 Poser borne CC (805) au sol. Au dos du CC, Poser panneau de comptage monophasé dans le garage.

